

LES ACACIAS



Localisation

80170 Rosières-en-Santerre



Contexte réglementaire

C'est une Petite Unité de Vie (PUV) régie par le décret n°2005-118 du 10/02/2005, et dont la médicalisation est mise en œuvre selon l'option 3 de la circulaire DGAS du 17/05/2006 (intervention des services de soins infirmiers à domicile). Il s'agit d'une résidence non habilitée à l'Aide Sociale Départementale (ASD), mais éligible à l'Aide Personnalisée au Logement (APL). Au titre de substitut de domicile, les résidents classés dans les GIR 1 à 4 bénéficient de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile.

Ouverture

Novembre 2000

Statut juridique

Association gestionnaire loi 1901

Capacité d'accueil autorisée par le Conseil Général

20 résidents

Population accueillie

Personnes âgées de plus de 60 ans autonomes et en perte d'autonomie, issues de tous les régimes de retraite.

Affiliée à la Fédération Nationale des Marpa.

Membre du réseau des Marpa de Picardie, sous convention d'assistance à la gestion avec la MSA.

Taux d'occupation

93,60 % (2010)

Moyenne sur les trois dernières années : 93,50 %

GMP

Au 1^{er} janvier 2011 : 297

adresse

16, rue Anatole France
80170 Rosières-en-Santerre

Président du Conseil d'administration

José SUEUR

Responsable de la structure

Agnès LEVIEILLE

Repères

Propriétaire du bâtiment

Communauté de communes du Santerre

Financement du bâti :

- subventions (69 %) : Etat (DDR), Région (FRAP), Département (aide à la création), MSA de Picardie, AGRICA.
- autofinancement de la collectivité propriétaire (9%)
- emprunt PLS (22%)

Gestionnaire

L'association de gestion de la Marpa des Acacias

Budget autonome, constitué essentiellement des prestations facturées aux résidents (env. 300 K€) :

- coût mensuel hors repas : 820 €
- coût mensuel pension complète : 1 185 €